

N° du dossier de demande: 3A/2024/0610/170

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation requise par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés:

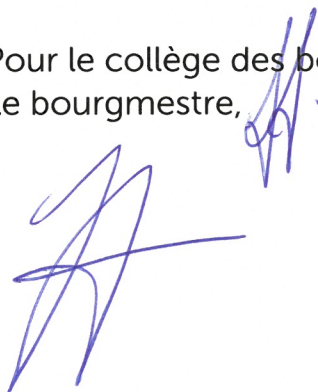
Établissement de la classe 3A

La société ASBL ARCUS KANNER JUGEND A FAMILL sollicite l'autorisation relative à l'exploitation d'une maison relais à Mompach, 6, Um Buer.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, du 19 août au 2 septembre inclusivement et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale



GEMENG
**rousper
mompech**

